ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique du tourisme

Question écrite n° 102507

Texte de la question

M. Jean-Claude Flory attire l'attention de M. le ministre délégué au tourisme sur le développement d'une nouvelle forme de tourisme identifié sous l'appellation du tourisme éthique. Cette forme de séjour tient compte des us et coutumes du territoire d'accueil, des conditions de vie des populations locales d'accueil. Ce tourisme éthique semble d'un intérêt majeur pour un pays comme la France, premier récepteur touristique au monde. Plus particulièrement encore pour nos territoires ruraux et les productions agroalimentaires attachées. Ce tourisme culturel, patrimonial et éthique valorise les populations locales et renforce la solidarité et les liens entre les habitants de toutes les régions d'Europe et du monde. Il apparaît comme une ouverture culturelle pour notre jeunesse, au sein d'un pays qui accueille chaque année près de 75 millions de touristes étrangers en provenance de tous les continents. Il souhaite savoir quelles sont les premières portées de cette nouvelle forme de tourisme, et demande quelles mesures son ministère envisage d'entreprendre pour favoriser le développement du tourisme éthique au sein des régions françaises.

Texte de la réponse

Le Code mondial d'éthique du tourisme, adopté lors de l'assemblée générale de l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) à Santiago du Chili, en 1999, marque la volonté de promouvoir, partout dans le monde, un tourisme responsable et durable, au bénéfice de tous. La France, qui s'est beaucoup investie dans l'élaboration de ce Code mondial, a souhaité le faire vivre sur son territoire en l'inscrivant au coeur de sa propre politique du tourisme, respectueuse des hommes, des cultures, des économies locales, de la nature et du patrimoine. Concernant le tourisme solidaire, le ministère délégué au tourisme contribue à la diffusion à l'international de l'expérience française en matière de tourisme durable, conformément à la stratégie nationale de développement durable. En étroite collaboration avec le ministère des affaires étrangères, des méthodologies d'accompagnement de projets de tourisme responsable dans les pays du Sud ont été mises en place. Ces formes de tourisme impliquent la participation active des populations locales, valorisent leurs patrimoines, tant humain et culturel que naturel, et génèrent des retombées économiques bénéfiques pour ces populations. Par ailleurs, une commission commune a été créée entre l'Union nationale des associations de tourisme (UNAT) et la Conférence permanente du tourisme rural (CPTR) sur le tourisme solidaire et responsable. Cette commission a participé à l'organisation du forum international du tourisme solidaire de Marseille, en septembre 2003. En matière de tourisme éthique, le ministère délégué au tourisme est partenaire de la campagne de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants menée par l'association ECPAT. Le ministre délégué au tourisme a également, en collaboration avec le ministre chargé de la famille, commandé un rapport remis en septembre 2004, présentant un état des lieux, un diagnostic partagé et des propositions concrètes à mettre en oeuvre en France et à l'étranger en matière de répression. En 2005, le ministère délégué au tourisme a souhaité apporter un soutien renforcé à ECPAT dans ses actions en s'adressant directement aux professionnels du tourisme dont l'implication dans ce domaine est capitale. Le 17 mai 2005, le ministre délégué au tourisme et 17 professionnels ont signé une charte, s'engageant d'avantage encore dans la promotion d'un tourisme respectueux des droits de l'enfant. Un livret d'information a été édité par ECPAT à l'intention des professionnels du tourisme, afin de

renforcer leur capacité à se mobiliser en faveur de ce combat et de les aider à relayer le message. Si elles ont des retombées souvent bénéfiques sur le développement des pays et des populations visités, les activités touristiques peuvent également avoir des effets pervers et non souhaités sur les équilibres sociaux, culturels et environnementaux de ces pays. Plusieurs opérateurs du tourisme ont décidé de travailler ensemble pour formaliser et harmoniser les valeurs communes qui les animent et leurs pratiques professionnelles. En partenariat avec ODIT France, ces opérateurs ont décidé - de créer l'association - Agir pour un tourisme responsable. Les adhérents de l'association prennent un certain nombre d'engagements qui sont concrétisés par un label. L'ATR travaille également en liaison avec la commission « Tourisme solidaire » de l'UNAT.

Données clés

Auteur : M. Jean-Claude Flory
Circonscription : Ardèche (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 102507
Rubrique : Tourisme et loisirs
Ministère interrogé : tourisme
Ministère attributaire : tourisme

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 22 août 2006, page 8723
Réponse publiée le : 24 octobre 2006, page 11145